

Procivis engagé au côté de l'Anah en faveur de la rénovation énergétique des logements des ménages modestes

- Le 11/05/2017 à 12h21 - par Catherine Bocquet



Le réseau Procivis veut aller plus loin dans son action en faveur de la rénovation énergétique des logements des ménages modestes et très modestes.

Ainsi, le groupe vient de signer, avec l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah), une convention visant à proposer des solutions de financement innovantes aux ménages touchés par la précarité énergétique. L'objectif est de permettre une réelle concrétisation du programme « Habiter mieux » mis en place par l'Anah, dont l'ambition est élevée puisqu'il vise la rénovation, en 2017, de 100 000 logements.

Cette signature s'inscrit dans la droite ligne des actions menées par Procivis, après une convention actée en 2008 avec l'Etat et qui arrive à échéance fin 2017.

« Les Sacicap, dans le cadre de leurs missions sociales se sont engagées il y a déjà dix ans, dans cette action en faveur de la rénovation énergétique. Près de 25 000 ménages ont à ce jour été accompagnés dans ce cadre. L'Anah, qui reconnaît notre action en la matière, souhaite aujourd'hui s'appuyer sur les compétences de nos structures pour atteindre l'objectif fixé par l'Etat » souligne Yannick Borde, président du réseau Procivis. Et de préciser que « cette convention sera sans doute l'une des composantes de la convention entre Procivis et l'Etat en cours de renouvellement et dont la signature devrait intervenir en fin d'année ».

Une convention en deux volets

La convention signée prévoit, dans son premier volet, un objectif chiffré pour 2017 de 17 millions d'euros, qui permettra une montée en puissance du programme Habiter Mieux « ouvert, dans le cadre de cette convention aux propriétaires bailleurs » précise Yannick Borde. Le second volet de la convention est l'appui à l'Anah dans la recherche de financements innovants. « Il pourrait s'agir par exemple, indique le président du réseau Procivis, « d'être distributeur de l'Eco-PTZ Habiter Mieux et pourquoi pas d'autres prêts réglementés, comme l'éco-PTZ ou le prêt avance mutation évoqué par le nouveau Président

de la République ». Le réseau Procivis pourrait également intervenir en tant que caisse d'avance pour assurer le préfinancement des aides publiques visant à soutenir les opérations de rénovation énergétique. Un sujet que Procivis a d'ores et déjà mis en œuvre dans la Nièvre : un fonds visant à doter l'ensemble des dispositifs a été constitué par le département qui en a donné la gestion à la Sacicap locale. Enfin, la convention tout juste signée prévoit aussi une intervention en matière de prévention des risques technologiques, sur des sites « sensibles » comme celui naguère d'AZF. « 340 sites à risques ont été identifiés sur l'ensemble du territoire et nous sommes aujourd'hui sollicités notamment sur trois secteurs : Bassens près de Bordeaux, la vallée du Rhône (vallée de la chimie) et enfin Saint-Nazaire (la raffinerie de Donges) » détaille Yannick Borde. « Les personnes qui vivent dans ces secteurs géographiques peuvent être contraints de réaliser des travaux de sécurisation ou d'aménagement des logements. Nous travaillerons sur des dispositifs innovants en la matière ».